



## Coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis : Une protection 2 milliards de dollars par jour d'échanges commerciaux

FICHE D'INFORMATION DE L'ACIPR

### Contexte canadien

En tant que pays commerçant, le commerce international est un élément essentiel à la prospérité économique et à la qualité de vie au Canada. Dans cette optique, il n'y a aucun autre partenaire commercial qui ne soit aussi important que les États-Unis. Les relations commerciales Canada-États-Unis sont les plus importantes au monde et elles sont largement intégrées à un réseau de chaînes d'approvisionnement transfrontalières. Quarante pour cent des près de 2 milliards de dollars d'investissements de capitaux, de produits et de services qui traversent la frontière chaque jour sont des échanges intra-entreprises. Il s'agit là de l'une des raisons pour lesquelles les deux pays ont signé en 2011 l'accord de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis. Cet accord vise à poursuivre le développement réglementaire en faveur d'un plus grand alignement commercial au sein de ce bloc le plus important du monde.

L'ACIPR milite en faveur d'une plus grande coopération et d'un meilleur alignement réglementaires dans les marchés stratégiques du commerce pour renforcer la compétitivité du secteur manufacturier du Canada, tout en assurant la protection pour la santé humaine et l'environnement. En 2017, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a adopté une décision finale à l'égard de trois biocides enregistrés et utilisés comme agent de conservation dans la peinture à l'eau. Cette décision limite fortement les substances en ce qui a trait à leurs niveaux d'utilisation normale et d'efficacité au Canada, alors que ces mêmes substances demeurent disponibles aux États-Unis puisque l'EPA (États-Unis) n'a pas adopté la même position. En abordant cette question à l'échelle nationale avec l'ARLA, l'ACIPR, en collaboration avec l'American Coatings Association, a soumis une proposition officielle au Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis pour inclure l'harmonisation des régimes d'évaluation du risque et de gestion du risque de ces produits chimiques

dans leur plan de travail. L'ACIPR et l'ACA ont demandé la collaboration du RCC pour ce qui suit :

- Élaborer un cadre de collaboration en matière d'évaluation en vue d'accroître l'harmonisation du processus d'examen de l'évaluation et de la réévaluation des biocides et pesticides entre les deux pays et les décisions connexes
- Assurer la mise en œuvre de mécanismes d'harmonisation et de flexibilité entre les politiques des États-Unis et du Canada touchant les « articles traités »

L'ACIPR a également ajouté ces recommandations dans son mémoire remis au Comité permanent des finances dans le cadre de son étude sur les priorités budgétaires pour 2018-2020, plaidant en faveur d'une plus grande concurrence économique du Canada.

### Gagnant-gagnant

Les deux pays ont énormément profité en vertu de l'ALENA de la suppression des barrières tarifaires sur la peinture et les revêtements. Par la suite, d'importantes fusions ont été réalisées au sein de l'industrie, ce qui a affecté les petites et moyennes entreprises (PME), notamment des marques canadiennes bien établies et des multinationales ayant déjà des installations au Canada. Certaines de ces fusions ont entraîné des fermetures d'usines, des pertes d'emplois et le déménagement de sièges sociaux vers des sociétés mères aux États-Unis.

La peinture et les revêtements manufacturés localement comptent pour la moitié du marché canadien; il s'agit là d'une baisse de 15 pour cent par rapport à il y a dix ans. Les produits qui étaient auparavant fabriqués au Canada sont maintenant importés d'usines américaines. Bien que cette situation n'ait eu que très peu de répercussion sur les choix des consommateurs, elle engendre toutefois des perturbations considérables dans le secteur canadien de la fabrication des



revêtements. La priorité de l'ACIPR a toujours été de veiller à ce que la production de ces produits continue à se faire au Canada par des entreprises canadiennes et par des multinationales.

La réalité est que les décisions touchant la fabrication des revêtements sont de plus en plus prises aux États-Unis par des multinationales ou des corporations américaines qui représentent la majorité des revêtements maintenant vendus au Canada. Ces décisions sont prises ailleurs en considérant plusieurs facteurs, dont l'environnement économique local et les barrières à l'entrée en lien avec différents types de règlements fédéraux et provinciaux.

## La réglementation en tant que barrière commerciale

La réglementation la plus efficace assure la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en appuyant la croissance



économique et en livrant une concurrence équitable. Une telle approche favorise l'harmonisation des exigences réglementaires et de leurs échéanciers dans les marchés prioritaires rattachés à plusieurs pays. Une réglementation inefficace mine la compétitivité, étouffe l'innovation et mène à un fardeau réglementaire inutile qui tue les emplois.

L'industrie de la peinture et du revêtement est l'une des industries les plus réglementées au Canada. Elle est assujettie à de multiples lois et à des milliers de règlements, entre autres : *la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et la Loi sur les produits antiparasitaires*. Les États-Unis se sont également dotés d'une gamme de mesures législatives et réglementaires semblables, mais comportant différentes échéances et exigences en matière de conformité.

La conformité réglementaire est au cœur du mandat de l'ACIPR et elle revêt une importance cruciale pour ses membres qui dépensent des centaines de millions de dollars en recherche et développement en vue d'améliorer la sécurité, la performance et le développement durable de leurs produits et procédés. Les entreprises opérant des deux côtés de la frontière sont

assujetties à deux ensembles distincts de règlements. Pourtant, les Canadiens et les Américains respirent le même air, boivent la même eau et consomment les produits et services de tous et chacun. Il est tout à fait logique que les deux pays adoptent une approche réglementaire similaire vis-à-vis des biens qu'ils échangent. Bien que beaucoup ait été réalisé en matière d'alignement réglementaire jusqu'à maintenant, il reste encore bien d'autres mesures à prendre afin de répondre aux besoins d'un développement économique durable pour l'industrie de la peinture et du revêtement au Canada.

Une analyse comparée des systèmes d'évaluation du risque pour les substances chimiques existantes au Canada et aux États-Unis a été finalisée en août 2015. Elle examinait les similarités et les différences dans toutes les étapes critiques de l'évaluation tels que l'autorité régulatrice, les échéanciers, l'établissement des priorités, la cueillette d'information, l'évaluation fondée sur des faits scientifique, les politiques reliées à la science, et la consultation publique. Les possibilités de collaboration en vue d'en arriver à un meilleur alignement ont été identifiées. Ce sont la cueillette et le partage des données et la production de documents d'orientation sur l'évaluation du risque qui utiliseront une terminologie commune. D'autres obstacles à un alignement potentiel ont été identifiés incluant la capacité à partager des renseignements confidentiels (RCC). Parmi les autres obstacles, notons l'impossibilité d'évaluer certaines substances chimiques qui sont réglementées sous d'autres compétences fédérales ou qui ne relèvent pas de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE) ou la Toxic Substances Control. L'intégration de risques professionnels dans le cadre des évaluations conformément à la TSCA, mais pas en vertu de la LCPE 1999, pose également des défis.

## Impact négatif sur la peinture et les revêtements

L'ACIPR a démontré sa capacité à minimiser les répercussions de la réglementation sur l'industrie des revêtements. Notons les décisions qui ne s'harmonisent pas avec celles d'autres pays ou des situations entraînant des décisions négatives de la part des gouvernements en ce qui concerne les substances chimiques présentes dans le commerce et la gérance de produits, lesquelles ont des répercussions négatives sur des milliers de produits:

- perturbations des échanges commerciaux et difficultés de gestion des stocks pour le commerce nord-américain
- élimination de produits ayant un taux élevé de pénétration dans le marché canadien
- reformulations nécessaires pour des produits de remplacement qui ne sont pas toujours disponibles ou ne sont pas viables économiquement
- essais poussés, réétiquetage et précautions particulières en ce qui concerne le transport de marchandises



- restrictions canadiennes relatives à l'utilisation ou en désaccord avec les mesures réglementaires américaines et internationales pour des substances
- création d'une image négative pour l'industrie menant à la perte de ventes au Canada et de la réputation de marques établies

L'industrie désire s'assurer qu'aucune de ces mesures négatives ne devienne une réalité au Canada. C'est la raison pour laquelle les principales entreprises de peinture et de revêtements au Canada, ainsi que plusieurs de leurs fournisseurs et distributeurs, sont des membres de longue date de l'ACIPR.



ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE  
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT  
AND COATINGS  
ASSOCIATION

**Association canadienne de l'industrie  
de la peinture et du revêtement**  
900-170, avenue Laurier Ouest  
Ottawa, ON K1P 5V5

Suivez l'ACIPR ou visitez le site [canpaint.com](http://canpaint.com)  
pour plus de nouvelles et de renseignements



## À propos de l'ACIPR

Depuis 1913, l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement représente les principaux fabricants de peintures et de revêtements au Canada, ainsi que leurs fournisseurs et distributeurs dans trois principales catégories de produits : la peinture architecturale, les produits industriels et le revêtement des automobiles. Au Canada, les membres de l'ACIPR détiennent plus de 261 établissements de fabrication de peinture, possèdent plus de 3 000 points de vente, approvisionnent en produits 5 000 autres magasins de détail et plus de 7 500 ateliers de débosselage. Ceci représente des ventes de détail annuelles de plus de 12,3 milliards de dollars. L'Association emploie directement et indirectement 86 300 employés.